

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA)  
 Basalite Cement (Type S)  
 Basalite Specialty Cement

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Bâtiment et travaux de construction

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Basalite Concrete Products, ULC  
 Basalite Surrey  
 13066-88th Avenue  
 Surrey, BC V3W 3K3

##### Distributeur

Basalite Concrete Products, ULC  
 Basalite Surrey  
 13066-88th Avenue  
 Surrey, BC V3W 3K3

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Skin Irrit. 2 H315  
 Eye Dam. 1 H318  
 Skin Sens. 1 H317  
 Carc. 1A H350  
 STOT SE 3 H335  
 STOT RE 1 H372

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H350 - Peut provoquer le cancer  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P260 - Ne pas respirer les poussières  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des gants de protection, des vêtements de protection  
 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

# Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Anchoring Cement:

Nom	Identificateur de produit	%
Ciment de calcium Sulfoaluminate	(n° CAS) 960375-09-1	60 - 85
Silices cristallines (quartz)	(n° CAS) 14808-60-7	0,01 - 2

Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement:

Nom	Identificateur de produit	%
Ciment Portland, produits chimiques	(n° CAS) 65997-15-1	70 - 95
Oxyde de calcium	(n° CAS) 1305-78-8	70 - 95
Calcium (hydroxyde de)	(n° CAS) 1305-62-0	5,25 – 10,5 <sup>1</sup>
Silices cristallines (quartz)	(n° CAS) 14808-60-7	0,01 - 3
Chrome, ion (Cr 6+)	(n° CAS) 18540-29-9	< 0,1

<sup>1</sup> Seulement dans Basalite Cement (Type S)

Remarques : Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne pas laisser pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

# Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir le déversement puis le placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter de générer de la poussière. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Ne pas entreposer pas dans des zones équipées de gicleurs automatiques à eau.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup> (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)
Oxyde de calcium (1305-78-8)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable particulate matter)

# Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)

USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
-------------	--------------------------------	---------------------

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Portez des gants imperméables adéquats

#### Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Couleurs variées
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

# Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles. Humidité.
Matières incompatibles	: Le ciment humide est alcalin et incompatible avec des acides, des sels d'ammonium, et de l'aluminium métallique.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)</b>	
DL50 orale rat	7340 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne pas laisser pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>Oxyde de calcium (1305-78-8)</b>	
CL50 poisson 1	1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static])
<b>Chromium, ion (Cr 6+) (18540-29-9)</b>	
CL50 poisson 1	36,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)
CL50 poissons 2	7,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)

# Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Anchoring Cement / Basalite Cement (GU + FA) / Basalite Cement (Type S) / Basalite Specialty Cement

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Oxyde de calcium (1305-78-8)

BCF poissons 1	(no bioaccumulation)
----------------	----------------------

#### Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)

BCF poissons 1	(no bioaccumulation)
----------------	----------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### TMD

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-16-2017

Date de révision : 01-29-2021

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégrité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*